

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY I

INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISÉ

LICENCE

Vu le code de l'éducation et particulièrement l'article L.613-1 ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 94-1204 du 29 décembre 1994 relatif aux instituts universitaires professionnalisés ensemble l'arrêté du 29 décembre 1994 modifié relatif aux diplômes et titre délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au sein des instituts universitaires professionnalisés

Vu l'arrêté du 19 avril 1995 modifié relatif aux dénominations des diplômes et titre délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au titre des instituts universitaires professionnalisés

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Henri Poincaré, Nancy I à délivrer des diplômes nationaux de LICENCE d'TUP

Vu les pièces justificatives produites par M. YOHANN MEKNACI, né le 30 janvier 1982 à CHAUMONT (052), en vue de son inscription en deuxième année d'institut universitaire professionnalisé

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

la **LICENCE GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE, SPÉCIALITÉ CONDUITE AUTOMATISÉE DES SYSTEMES INDUSTRIELS,**
mention assez bien

est décernée à **M. YOHANN MEKNACI**

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire



N° NANCY I 5101949

J.-P. FINANCE

Le Directeur



S. WEBER

Fait à NANCY, le

19 JAN 2005

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Michel LEROY